

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 novembre 2018

OBJET :
Délégations accordées au Maire

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 19 avril 2014, le Conseil municipal a accepté de déléguer certaines de ses compétences au Maire, dans le respect des termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Or, la loi n°2017-257 du 28 février 2017 a modifié l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. et a élargi la possibilité au Conseil municipal de déléguer de nouvelles compétences au Maire.

Notamment, le maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé jusqu'au terme de son mandat :

- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- de modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Pour rappel, il était courant de programmer une séance du conseil municipal pour solliciter une subvention, notamment auprès des services de l'Etat, lorsqu'une date butoir s'imposait à la collectivité.

Par ailleurs, le Conseil municipal avait délégué au maire la création des régies le 19 avril 2014. Le parallélisme des formes suggère de lui déléguer la modification ou la suppression des régies comptables.

PROPOSITION

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 24 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à Monsieur le Maire délégation de pouvoirs pour prendre toute décision pour :

- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour un montant inférieur à 100 000 € par projet ;
- modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 15 novembre 2018.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	31 octobre 2018
- Convocation distribuée le :	31 octobre 2018
- Affichage du compte-rendu le :	16 novembre 2018
- Affichage du procès-verbal le :	14 décembre 2018

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, M. THOUVENIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, M. MARSON, MME MATHIEU, MME PAGELOT, MME CLAIR, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à M. Guy FRANIATTE
- MME COLME à M. Hubert ROSSIGNON
- MME SAGET à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- M. VOGIN
- MME LANZI
- MME DOLATA
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
Michel Breuille
Maire